2012-03-05 **ASSEMBLEE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

LUNDI 05 MARS 2012, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20 H 07 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :

Monsieur Gilles Simard, conseiller poste numéro 1
Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3
Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4
Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5
Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Monsieur Guy Bond, conseiller poste numéro 2, est absent et a motivée son absence

Sous la présidence du maire, monsieur Dany Larivière.

Marc Lévesque, directeur-général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée.

PROJET DE REGLEMENT 569-2012 DECRETANT UN CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE 2012-01 DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON

Le maire explique la nouvelle loi sur l'éthique et la déontologie. L'adoption du code d'éthique est obligatoire et touche les employé(e)s de la Municipalité.

Période de questions sur le projet de règlement 569-2012 : aucune question nécessitant d'être retenue au procès-verbal.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du conseil, l'assemblée publique de consultation est levée à 20h14.

Le projet de règlement sera donc déposé, tel que présenté, à l'assemblée ordinaire qui suit.

_____	_____
Dany Larivière	Marc Lévesque
Maire	Directeur-général
	& secrétaire-trésorier

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

2012-03-05 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MARS 2012, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20 H 14 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :**

Monsieur Gilles Simard, conseiller poste numéro 1

Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3

Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4

Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5

Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Monsieur Guy Bond, conseiller poste numéro 2, est absent et a motivé son absence.

Formant quorum à l'ouverture de l'assemblée, sous la présidence du maire, monsieur **Dany Larivière.**

Marc Lévesque, directeur-général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Rés. 12-03-045 Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'ouvrir l'assemblée à 20h14.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2- PERIODE DE REFLEXION

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 12-03-046 Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2012

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption et, par le fait même, ils adoptent la dispense de lecture.

Rés. 12-03-047 Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- COMPTES DU MOIS

DEPOT DU RAPPORT MENSUEL DES DEPENSES EFFECTUEES ET AUTORISEES

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses effectuées et autorisées en vertu du règlement 530-2007 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences.

Le conseil en prend acte.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FEVRIER 2012

Rés. 12-03-048 Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'approuver la liste des comptes du mois de février 2012 et d'en autoriser le paiement, totalisant la somme de 125 776,15 $;

RAPPORT DES COMPTES DU MOIS COURANT	
COMPTES FOURNISSEURS (à payer):	62 445.83 $
ACCÈS D (payés):	19 355.94 $
RAPPORT DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT	
COMPTES FOURNISSEURS (à payer):	34 219.88 $
JOURNAL DES SALAIRES	
SALAIRES (payés):	9 754.50 $
TOTAL DES COMPTES DU MOIS:	**125 776.15 $**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6- DEMANDES DE CITOYENS OU ORGANISMES

OFFRE DE BRIGADIER SCOLAIRE

Le conseil en prend acte.

PROJET DE LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE LA RIVIERE NOIRE

Le point est reporté à une prochaine assemblée.

QUESTION D'UNE CITOYENNE, LES MOYENS DE PROTECTION ENVISAGES PAR LA MUNICIPALITE CONTRE LES GAZ DE SCHISTE

La municipalité n'a pas encore été impliquée dans un dossier concernant les gaz de schiste. En temps et lieux, la Municipalité étudiera chaque demande ou développement sur son territoire.

Réponse donnée par le maire et les membres du conseil.

CLUB DES BONS AMIS, DEMANDE D'UTILISATION DES TERRAINS DES LOISIRS MUNICIPAUX

ATTENDU la demande du Club des Bons Amis pour l'utilisation des terrains municipaux pour l'organisation d'un derby de démolition le samedi 2 juin 2012 ;

Rés. 12-03-049 **EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité accorde l'utilisation des terrains et bâtiments municipaux ;

QUE le Club des Bons Amis est responsable des équipements prêtés et, devra fournir une preuve d'assurance à la municipalité avant l'événement ;

QUE le Club des Bons devra remettre les terrains en bon état après l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7- PERIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM DE 15 MIN.)

Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8- TRAVAUX PUBLICS

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PAVAGE POUR LE 6E RANG ET UNE PARTIE DU 7E RANG

ATTENDU l'appel d'offres public concernant le pavage du 6e rang et d'une partie du 7e rang, par la résolution 12-02-025 ;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions du 27 février 2012 : Pavage Drummond à 403 883,03 $, Pavage Maska à 408 175,86 $, Construction D.J.L. à 438 686,62 $ et Sintra inc. à 448 970,53 $;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj et que, toutes les soumissions reçues sont conformes ;

Rés. 12-03-050 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu :

QUE le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Drummond ;

QUE le conseil autorise le directeur-général & secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ayant un intérêt pécuniaire indirect sur le point suivant, monsieur le maire, Dany Larivière, se retire de son siège de maire et président d'assemblée avant le début des délibérations. Étant donné que le maire suppléant Guy Bond est absent, les membres du conseil procèdent à l'élection d'un président d'assemblée.

ELECTION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE

Rés. 12-03-051 Il est proposé par le conseiller Gilles Simard, appuyé par le conseiller Pierre Dufort, et résolu de nommer monsieur Éric Laliberté président d'assemblée pour les délibérations sur le point suivant de l'ordre du jour : l'attribution du contrat pour la fourniture des matériaux granulaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX GRANULAIRES POUR L'ANNEE 2012

ATTENDU l'appel d'offres public concernant l'achat de gravier pour l'année 2012, par la résolution 12-01-009 ;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions du 23 février 2012 : Ferme Pascal Larivière, 9,50$ la tonne pour un total de 34 479,00 $, Carrière d'Acton Vale, 10,95$ la tonne pour un total de 41 817,00 $ et, Construction DJL, 10,25$ la tonne pour un total de 42 567,00 $, montants incluant les frais de transports ;

Rés. 12-03-052 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Ferme Pascal Larivière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Délibérations étant terminées, messieurs Dany Larivière et Éric Laliberté reprennent leurs sièges respectifs d'élus et de président d'assemblée.

POSTE D'ETUDIANT A L'HORTICULTURE

ATTENDU l'embauche de monsieur Tony Laverdière en 2011, à titre d'étudiant à l'horticulture ;

ATTENDU qu'il satisfait les exigences des travaux publics ;

Rés. 12-03-053 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu que la Municipalité reconduise le mandat d'étudiant à l'horticulture pour l'année 2012, à monsieur Tony

Laverdière et, autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à prendre entente sur les modalités d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACHAT D'UNE GRATTE POUR LES CHEMINS

ATTENDU le besoin d'une gratte pour les travaux publics ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

Rés. 12-03-054 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu :

QUE la municipalité achète une gratte pour les chemins, au montant de 10 000,00 $, tel que la soumission de Soudures N. Dauphinais ;

QUE le conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier ou l'inspecteur-municipal à être signataire à la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour l'immatriculation de celle-ci ;

QUE la dépense soit payée par le fond général de l'année en cours (03-31000-005).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9- SERVICE D'INSPECTION DES BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Rien à signaler.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Rien à signaler.

DOSSIER D'INFRACTION

Rien à signaler.

PERMIS EMIS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, de la liste des permis émis au mois de février 2012.

Le conseil en prend acte.

10- CONSEIL

VENTES POUR TAXES, VENTE D'IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Conformément aux articles *1013 et suivants du Code Municipal du Québec* et au règlement 565-2011 déterminant la procédure de recouvrement de la Municipalité, une liste des gens endettés envers la Municipalité doit être adoptée pour vente pour taxes. Étant donné que la Municipalité a réglé tous les dossiers qui en étaient au 3e et dernier avis de la liste des comptes à recevoir en procédures de recouvrement, aucune propriété n'est mise en vente pour taxes en 2012.

Le conseil en prend acte.

DEPOT DE PROJET PRELIMINAIRE AU PACTE RURAL, REAMENAGEMENT DE L'INTERSECTION PRINCIPALE & DUFRESNE

ATTENDU l'intention du conseil municipal afin de réaménager l'intersection des rues Principales et Dufresne ;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir du montant total admissible pour des projets locaux au Pacte Rural ;

Rés. 12-03-055 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseil mandate la direction afin de transmettre l'intention de projet aux responsables du Pacte Rural au C.L.D. de la région d'Acton ainsi qu'à la M.R.C. d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON, PROPOSITION CONCERNANT LES ROUTES COLLECTRICES

ATTENDU la demande de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton concernant les routes collectrices de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, soit le 9e rang, la route Major et la route des Érables ;

ATTENDU que les membres du conseil désirent avoir plus d'informations ;

Rés. 12-03-056 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le conseil demande une rencontre avec le Ministère des Transports du Québec ainsi que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton afin de discuter du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11- GESTION & DIRECTION GENERALE

ETATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNEE 2011

Conformément aux *articles 966 et suivants du Code Municipal du Québec*, dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année terminée le 31 décembre 2011.

L'avis public annonçant le dépôt du rapport a été affiché conformément aux *articles 176 et suivants du Code Municipal du Québec*. Le conseil autorise la firme comptable F.B.L. à transmettre le rapport financier 2011 de la municipalité au Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire.

Le conseil en prend acte.

MANDAT A UN ARPENTEUR-GEOMETRE POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'INTERSECTION PRINCIPALE-DUFRESNE ET LES TRAVAUX DU 6E RANG

Rés. 12-03-057 Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu que le conseil mandate la direction à faire appel à un arpenteur-géomètre pour le projet du réaménagement de l'intersection des rues Principale et Dufresne et la réalisation des travaux de pavage et de trottoir du 6e rang. Le conseil autorise le directeur-général & secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires donnant plein effet à cette résolution. Les dépenses effectuées, pour un montant maximum de 4 000,00 $, seront payées à même le fond général par le compte du Pacte Rural (03-31000-004).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MUTUELLE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC, DEPOT DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

Dépôt, par le directeur-général & secrétaire-trésorier, du renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité pour les années 2012-2013.

Le conseil en prend acte.

12- LOISIRS

Rien à signaler.

13- USINE D'ÉPURATION

RAPPORT DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2011 PAR LA FIRME AQUATECH, TEL QUE DEPOSE AU MINISTERE

Le conseil en prend acte.

14- CORRESPONDANCES

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items à l'ordre du jour auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important d'inscrire au procès-verbal.

DEPOT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES DU MOIS DE FEVRIER 2012

C.D.R.N. : Assemblée générale annuelle 2012 le 20 mars.

Le conseil en prend acte.

15- <u>REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS</u>

<u>DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA REGIE POUR LE MOIS DE FEVRIER 2012</u>

Le conseil en prend acte.

<u>DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2011 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS</u>

La Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains informe la municipalité du dépôt de son rapport financier 2011 au Ministère des Affaires Municipales.

Le conseil en prend acte.

16- <u>M.R.C. D'ACTON</u>

<u>DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA MRC D'ACTON POUR LE MOIS DE FEVRIER 2012</u>

Le conseil en prend acte.

<u>PROJET DE MURALES HISTORIQUES DANS LA M.R.C. D'ACTON, CONFIRMATION DU THEME ET DE L'EMPLACEMENT</u>

ATTENDU le projet du C.L.D. de la région d'Acton, préparé par la conseillère en développement culturel et touristique, concernant des murales historiques dans la région ;

ATTENDU que la prochaine étape de l'échéancier est de choisir le thème et l'emplacement ;

Rés. 12-03-058 **EN CONSEQUENCE**, Il est unanimement proposé et résolu :

QUE la Municipalité confirme que l'emplacement retenu est le 1736 rue Principale et, que le propriétaire a donné son autorisation au projet ;

QUE le conseil confirme le choix du thème : '' L'agriculture, d'hier à aujourd'hui '' ;

QUE le conseil mandate la direction à prendre les moyens nécessaires afin de recruter trois jeunes artistes pour un stage en arts visuels ;

QUE le conseil mandate la direction à mettre à la disposition des artistes toutes l'information nécessaire au bon déroulement du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEPOT DE PROJET REGIONAL AU PACTE RURAL PAR JEUNES EN SANTE

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

17- SERVICE INCENDIE

DEPOT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE JANVIER 2012

Le conseil en prend acte.

18- RAPPORTS, SUIVI DES DOSSIERS

REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, SUIVI DES PLAINTES CONCERNANT LA METHODE DE RAMASSAGE DES ORDURES PAR LES CAMIONS DE L'ENTREPRENEUR

Les membres du conseil demandent à ce que ce point soit apporté à la prochaine assemblée.

19- AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

20- ADOPTION DE REGLEMENTS

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption et, par le fait même, ils adoptent la dispense de lecture selon l'article 445 du Code Municipal du Québec.

PROJET DE REGLEMENT 569-2012 DECRETANT UN CODE D'ETHIQUE POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON

ATTENDU la présentation du projet de règlement en assemblée de consultation publique ;

ATTENDU qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement décrétant un code d'éthique pour les employés municipaux de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;

Rés. 12-03-059 **EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter le projet de règlement 569-2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21- VARIA

Le point est fermé.

22- <u>PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM DE 15 MIN.)</u>

Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

23- <u>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</u>

Rés. 12-03-060 Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

_____	_____
Dany Larivière	Marc Lévesque
Maire	Directeur-général
	& secrétaire-trésorier